



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

Inspection de l'éducation  
nationale en charge de  
l'enseignement technique et de  
l'enseignement général

Affaire suivie par Rémy CORTELL

Tél.  
01.57.02.68.57  
Port.  
06.37.78.98.79

Réf. : 2011/202 n° 022

Mél : remy.cortell@ac-creteil.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 5 septembre 2011

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Chargé de l'Enseignement Général  
allemand-lettres

à

Madame, Monsieur le professeur de lettres-  
allemand

s/c de Madame, Monsieur le Proviseur de :  
Lycée Professionnel ;  
Lycée Polyvalent.

s/c de Madame, Monsieur le Directeur de :  
Lycée Professionnel Privé ;  
Centre de Formation d'Apprentis.

Chères collègues, chers collègues

J'espère que vous avez passé des vacances reposantes et je vous souhaite à tous une bonne année scolaire.

Comme le savez, cette année marque la dernière étape de la rénovation de la voie professionnelle débutée en 2009, avec l'introduction, notamment, du Contrôle en Cours de Formation (CCF) en classe de Terminale professionnelle pour l'épreuve de langue vivante obligatoire. Concernant l'épreuve facultative, comme cela a été le cas pour la session 2011, les candidats ne pourront pas choisir la ou les langues retenues pour l'épreuve obligatoire. Enfin, dans le cadre du BEP rénové (diplôme intermédiaire), les élèves de Première professionnelle ont depuis l'an dernier la possibilité de demander, lors de leur inscription à l'examen, une qualification « langue vivante » mentionnant leur niveau du CECRL. S'agissant d'une évaluation en contrôle continu, cette langue doit obligatoirement être enseignée au sein de l'établissement.

Afin de répondre à la fois aux exigences du nouveau programme d'enseignement des langues vivantes étrangères et des modalités d'examen, vous veillerez à différencier les notes d'écrit et d'oral sur les bulletins scolaires, à procéder à un entraînement régulier dans chacune des cinq activités de communication langagière et à évaluer ces activités à l'aide des niveaux de compétence définis dans le CECRL. Dans la mesure du possible, le travail en équipe et la mise en place de groupes de compétence visant la mutualisation et l'harmonisation des pratiques vous aideront à mieux appréhender ces évolutions.

Cette année scolaire voit également la généralisation du cahier de textes numérique, qui se substitue aux cahiers de textes sous forme papier. Même dématérialisé, il constitue un document officiel à valeur juridique, et conserve sa mission première : refléter la progression des apprentissages et le déroulement des enseignements.

D'autre part, je vous rappelle l'intérêt de votre participation aux « enseignements généraux liés à la spécialité ». Ce dispositif doit vous permettre d'opérer des liens entre vos disciplines et les disciplines professionnelles, notamment dans le cadre d'activités de projets. De même, votre implication dans le dispositif d'accompagnement personnalisé contribue à la préparation des projets personnels et professionnels des élèves.

Par ailleurs, je vous encourage à poursuivre vos actions de mobilité en direction des pays germanophones, en lien avec vos collègues des disciplines professionnelles, ou à vous y engager, et vous invite à vous rapprocher du Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de votre rectorat. Je vous renvoie aux différents programmes figurant en annexe.

Je vous rappelle également que les élèves de première année de Baccalauréat professionnel ont la possibilité d'être inscrits à la certification en allemand (KMK).

Enfin je souhaiterais attirer votre attention sur le site disciplinaire lettres-allemand hébergé dans l'académie de Créteil. Ce site, encore en développement, s'adresse aux enseignants des treize académies dont j'ai la charge et a pour vocation, outre la mise en ligne de textes de référence et d'informations diverses concernant nos disciplines, de mutualiser et faire connaître vos projets, actions et bonnes pratiques. Aussi je vous encourage à me faire parvenir vos contributions (documents pédagogiques, séquences d'apprentissage, films, diaporamas, liens Internet etc.) qui vous semblent pouvoir intéresser vos collègues afin de vous aider mutuellement dans votre pratique quotidienne et la réalisation de vos projets.

(<http://allemand.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique139>)

Vous trouverez en annexe une fiche reprenant l'ensemble des textes de référence concernant les différents points abordés dans cette lettre ainsi que des informations complémentaires.

Je vous remercie de votre engagement passé, présent et futur au service de la réussite de tous les élèves.



Rémy Cortell,  
IEN-EG allemand-lettres  
Académie de Créteil  
Extension de mission dans les académies d'Aix-Marseille, Amiens,  
Bordeaux, Caen, Lille, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers,  
Rennes, Rouen et Versailles

PJ :

- fiche annexe à l'attention des enseignants de lettres-allemand